

Nations Unies
**ASSEMBLEE
GENERALE**

HUITIEME SESSION
Documents officiels



CINQUIEME COMMISSION, 378^e

SEANCE

Judi 24 septembre 1953,
à 15 h. 15

New-York

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Discours d'ouverture du Président.....	3
Election du Vice-Président.....	3
Election du Rapporteur.....	3
Ordre de priorité des points de l'ordre du jour.....	3
Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires.....	4
Rapports financiers et comptes, et rapports du Comité des Commissaires aux comptes.....	5

Président: M. Awni KHALIDY (Irak).

Discours d'ouverture du Président

1. Le **PRESIDENT** remercie la Cinquième Commission de l'avoir élu à la présidence. Cet honneur, il le doit au rôle de plus en plus grand joué dans le monde par son pays et ses voisins du Moyen-Orient qu'une communauté d'intérêts et de vues unit en ce qui concerne les problèmes que l'Organisation des Nations Unies est appelée à résoudre. Le Président n'épargnera aucun effort pour assurer aux débats la haute tenue à laquelle la Cinquième Commission est accoutumée.

2. Une fois de plus, l'ordre du jour de la Commission est long et complexe. Bien qu'il puisse sembler que la tâche de la Commission ne concerne que de très loin les graves problèmes politiques de l'heure, chacune des questions qu'elle est appelée à examiner est d'une importance vitale pour le bon fonctionnement de l'Organisation; les décisions que la Commission prendra seront lourdes de conséquences. Les deux principaux points de l'ordre du jour sont les prévisions budgétaires de l'Organisation pour l'exercice 1954 et le barème de répartition des dépenses de l'Organisation. Un troisième point très important est celui qui a trait à l'administration du personnel. Si, à première vue, il semble étrange qu'il soit nécessaire d'étudier en détail l'administration du personnel alors que tant de problèmes politiques brûlants, soumis à l'Organisation, sont restés sans solution, un moment de réflexion suffit à montrer que la question mérite la plus grande attention étant donné le rôle que la Charte attribue au Secrétaire général et au Secrétariat.

3. Les autres commissions de l'Assemblée renverront sans doute de temps à autre de nouvelles questions à la Cinquième Commission, mais si celle-ci organise bien son travail et si elle s'attache avec ardeur à sa tâche, le Président est convaincu qu'elle épuisera son ordre du jour dans les délais fixés. Il fera toujours de son mieux pour permettre une discussion exhaustive de l'ordre du jour, mais il espère que la Commission, comme les années précédentes, n'accordera que le temps strictement nécessaire aux questions qui ont avant tout un caractère politique ou de procédure afin d'accorder le maximum d'attention à celles qui posent d'importants problèmes administratifs, budgétaires ou de personnel.

Election du Vice-Président

4. **M. GANEM** (France) présente la candidature de **M. van Asch van Wijck** (Pays-Bas) à la vice-présidence. **M. van Asch van Wijck** occupe à la Cinquième Commission le fauteuil que tenait si brillamment **Mlle Witteveen**.

5. **M. CARRIZOSA** (Colombie) appuie cette proposition.

M. van Asch van Wijck (Pays-Bas) est élu Vice-Président par acclamation.

6. **M. van ASCH van WIJCK** (Pays-Bas) remercie la Commission. Il informera **Mlle Witteveen** de l'hommage qui vient de lui être rendu.

Election du Rapporteur

7. **M. BRENNAN** (Australie) propose la candidature de **M. Ahson** (Pakistan) au poste de Rapporteur.

8. **M. FAHMY** (Egypte) et **M. PACHACHI** (Irak) appuient cette proposition.

M. Ahson (Pakistan) est élu Rapporteur par acclamations.

9. **M. AHSON** (Pakistan) remercie la Commission de l'honneur qu'elle vient de lui faire.

10. Le **PRESIDENT** propose que la Commission, suivant la pratique établie, invite **M. Agnidès**, Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à participer sans réserve aux débats.

Il en est ainsi décidé.

11. **M. AGHNIDES** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) remercie la Commission.

**Ordre de priorité des points de l'ordre du jour
(A/C.5/541)**

12. Le **PRESIDENT** fait observer que la liste des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission (A/C.5/541) n'est pas limitative, étant donné que, conformément au règlement intérieur, d'autres Commissions renverront probablement de nouvelles questions à la Cinquième Commission qui sera chargée d'en examiner les incidences financières. Il propose que la Commission suive l'ordre indiqué dans l'ordre du jour, étant entendu que des modifications pourront, le cas échéant, y être apportées à tout moment.

13. Il propose, toutefois, que la Commission donne la priorité au point 3 [44*], intitulé: "Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires". Il importe qu'une décision sur cette question soit prise rapidement en séance plénière, si l'on veut tirer tout le profit possible de la présence des représentants d'un grand nombre d'Etats Membres.

14. La Commission pourra passer ensuite à l'examen du point 1 [37] (Rapports financiers et comptes et

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

rapports du Comité des Commissaires aux comptes) mais en réservant toutefois le point 1, c, et le point 1, d, relatifs à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (UNKRA) jusqu'au moment où les rapports relatifs à ces questions auront été publiés et où l'on disposera des observations du Comité consultatif.

15. En troisième lieu, la Commission pourrait examiner la question qui constitue le point 2 de l'ordre du jour [47] intitulé: "Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies", le rapport du Comité consultatif sur cette question devant être distribué sous peu.

16. Elle pourra passer ensuite à l'examen des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1954 faisant l'objet du point 4 [39]. Le Président suppose que les membres de la Commission voudront suivre la pratique établie au cours des sessions antérieures et procéder à une discussion générale de l'ensemble des propositions budgétaires et des questions administratives et financières connexes traitées dans le rapport du Comité consultatif. Le Président propose que les prévisions budgétaires supplémentaires pour l'exercice financier 1953 qui font l'objet du point 5 [38] qui, en règle générale, ne sont pas disponibles avant la fin du mois d'octobre ou le début de novembre, soient examinées au cours de la première lecture des prévisions budgétaires pour l'exercice 1954 ou dès que cette tâche sera pratiquement achevée, si le rapport du Comité consultatif est disponible à ce moment-là.

17. Il conviendrait ensuite d'examiner le barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies en 1954 (point 6) [42], afin que les délégations puissent connaître le plus tôt possible les obligations qui leur incombent pour 1954.

18. Il faudra présenter des candidats aux postes devenus vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Comité des contributions, au Comité des Commissaires aux comptes et au Tribunal administratif des Nations Unies (point 7) [40], et les délégations sont priées de communiquer au Secrétaire de la Commission, le 3 octobre 1953 au plus tard, le nom de leurs candidats, avec une courte notice biographique; le Secrétaire distribuera ensuite aux délégations la liste des candidats.

19. Les autres questions inscrites à l'ordre du jour, exception faite du point 14 [51] qui a trait à l'administration du personnel et du point 16 [48] relatif à l'organisation du Secrétariat, et peut-être aussi du point 17 [52] concernant la modification éventuelle de la date d'ouverture des sessions ordinaires de l'Assemblée générale, ne semblent pas poser de problèmes spéciaux et pourraient être examinées au moment que la Commission jugera approprié. Le Président suppose que les membres de la Commission désireront disposer du mémorandum du Comité consultatif sur les rapports du Secrétaire général relatifs aux points 12 [68] (Stupéfiants) et 17 [52] (Modification éventuelle de la date d'ouverture des sessions ordinaires de l'Assemblée générale).

20. Les points 13 [50] et 14 [51], relatifs à l'administration du personnel, concernent un des problèmes les plus importants et peut-être les plus difficiles dont soit saisie la Cinquième Commission. Le Secrétaire général a déclaré qu'il lui faudra un certain temps pour achever son rapport et faire des recommandations. Le Comité consultatif voudra examiner attentivement ces recom-

mandations et les délégations devront disposer du temps nécessaire pour étudier les conclusions du Secrétaire général et celles du Comité consultatif. Des considérations analogues valent pour le point 16 [48] (Organisation du Secrétariat). Dans ces conditions, ces questions ne seront sans doute pas abordées avant novembre et c'est pourquoi le Président demande à la Commission d'étudier le plus grand nombre possible des questions inscrites à son ordre du jour au cours des cinq ou six semaines à venir, afin d'éviter le risque d'avoir à régler trop hâtivement ces importantes questions.

21. Compte tenu de la nature de l'ordre du jour, de la probabilité de questions supplémentaires renvoyées à la Commission et de la nécessité d'une coordination étroite de ses travaux avec ceux du Comité consultatif, il serait utile d'examiner, assez régulièrement, l'état des travaux. Il n'est pas nécessaire de se conformer strictement à l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour et les membres de la Commission auront la possibilité de reviser l'ordre de priorité établi.

22. Le Président ajoute que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que ses propositions sont adoptées.

Il en est ainsi décidé.

Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires (A/2478)

[Point 44*]

23. Le PRÉSIDENT invite le Président du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires à présenter le rapport de ce comité (A/2478).

24. M. AZKOUL (Liban), Président du Comité de négociation, déclare que les résultats obtenus par le Comité sont exposés dans l'annexe de son rapport, où sont énumérées les contributions versées ou promises pour les quatre activités dont le Comité s'occupe, à savoir, le Programme élargi d'assistance technique, le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (FISE), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (UNKRA). Quelle qu'ait été la générosité des Etats, Membres ou non membres de l'Organisation des Nations Unies, il faudrait ajouter encore à leurs contributions pour maintenir les programmes à leur niveau actuel et faire face aux besoins nouveaux nés des événements qui viennent de se produire en Corée.

25. Le Comité avait une tâche difficile, qui exigeait qu'il sût allier avec bonheur le tact à la fermeté, la réserve à l'insistance. Il est malaisé de rendre sensibles à un gouvernement les besoins impérieux d'êtres humains ou de peuples qui vivent à des milliers de kilomètres de son territoire. En dépit des surprenants succès obtenus, l'empressement mis à répondre aux appels n'a pas été en rapport avec l'importance et l'urgence des besoins. Dans l'espoir d'obtenir des réponses plus favorables et plus promptes, le Président du Comité de négociation a, le 21 août 1953, adressé aux Etats, Membres et non membres, une lettre par laquelle il leur exposait les besoins financiers des quatre programmes des Nations Unies dont s'occupe le Comité pour l'exercice suivant et invitait les gouvernements à étudier la question, de sorte que leurs représentants soient à même, lors de la huitième session de l'Assemblée générale, d'annoncer les contributions qu'ils pourraient verser. Il importe, pour la bonne exécution des programmes, que les administrations responsables connaissent à l'avance, ne fût-ce que d'une manière approxi-

mative, les sommes dont elles pourront disposer. M. Azkoul émet donc le vœu que les délégations, conscientes que l'œuvre entreprise sous les auspices du Comité de négociation représente l'une des initiatives les plus heureuses des Nations Unies, donneront leur entier appui à l'organe qui succédera au Comité.

26. M. BRENNAN (Australie) déclare que sa délégation apprécie vivement les efforts que le Comité de négociation et, en particulier, son Président ont déployés dans l'exécution d'une tâche extrêmement délicate. L'Assemblée générale étant maintenant appelée à prendre des dispositions pour qu'un Comité composé de représentants d'Etats Membres poursuive la tâche entreprise, la délégation australienne, conjointement avec les délégations du Canada, de la Colombie, des Etats-Unis, de la France, d'Haïti et du Liban, a rédigé un projet de résolution (A/C.5/L.235) tendant à créer un nouveau comité de négociation qui aurait le même mandat que le précédent. Il rappelle que le Comité a employé des méthodes de consultation officielles et officieuses pour obtenir des gouvernements qu'ils apportent leur contribution aux programmes financés bénévolement et il explique comment le Comité a procédé. Il suggère aux délégations qui jugent souhaitable de modifier la procédure que le Comité suit actuellement d'examiner la question avec le Comité.

27. Le Comité de négociation est l'organe qui permet aux représentants des gouvernements de donner leur appui aux administrations chargées de la mise en œuvre des programmes financés par des contributions bénévoles à s'acquitter de la tâche indispensable de recueillir les fonds qui leur sont nécessaires pour mener à bien leur œuvre. La délégation australienne, qui attache un grand prix à ce que les gouvernements soient encouragés à partager cette responsabilité, demande instamment que les travaux du Comité de négociation se poursuivent.

28. M. FENAUX (Belgique) déclare que la délégation belge s'associe entièrement aux vues des auteurs du projet de résolution. Rendant hommage à l'œuvre du Comité et au tact de son Président, M. Azkoul, il observe que certaines des appréhensions manifestées lorsque le Comité a commencé sa tâche se sont révélées, à l'expérience, sans fondement, et il est heureux de retirer les réserves faites antérieurement par la délégation belge en ce qui concerne les méthodes de travail du Comité. Il appuie lui aussi le projet de résolution tendant à maintenir le Comité de négociation sous sa forme présente et avec les méthodes de travail actuelles.

29. M. GREZ (Chili) félicite le Président du Comité de négociation de son excellent rapport. Il tient à souligner que le montant de 250.000 dollars qui, dans l'annexe du rapport, figure en regard du nom du Chili comme s'il s'agissait d'une contribution promise à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée ne représente pas une dette de son gouvernement, mais la valeur du don de 5.000 tonnes de nitrate dont l'Agence peut dès maintenant prendre livraison à un port chilien. Jusqu'à présent l'Agence n'a pas envoyé de navire pour en assurer le transport.

30. M. FRIIS (Danemark) dit combien sa délégation apprécie les résultats obtenus par le Comité de négociation, sous la direction éclairée de son Président, au cours de l'exercice écoulé. Il constate que, dans le tableau joint en annexe au rapport, la moitié des sommes promises par son gouvernement, à titre de contribution au Programme élargi d'assistance technique pour 1953, est indiquée comme versée. Pour éviter tout malentendu, il tient à souligner que la totalité

de ces sommes est déjà à la disposition de l'Administration de l'assistance technique (AAT) qui peut l'utiliser dans des conditions qu'elle connaît parfaitement depuis le début de l'année. Le Gouvernement danois espère que ces sommes seront effectivement utilisées en totalité.

31. M. Friis tient à soucrire à l'avis exprimé par le Comité de négociation selon lequel il faudrait s'efforcer d'assurer une coordination plus étroite dans les démarches à faire auprès des gouvernements au sujet des fonds extra-budgétaires. Une expérience récente a amené le Gouvernement danois à penser qu'il faudrait examiner plus avant la question en vue d'une gestion plus rationnelle et des économies qu'il serait possible de réaliser sur les frais de voyage.

Le projet de résolution (A/C.5/L.235) est adopté à l'unanimité.

Rapports financiers et comptes, et rapports du Comité des Commissaires aux comptes

[Point 37*]

a) Organisation des Nations Unies, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952 (A/2392, A/2403)

32. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur les observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans la deuxième partie du premier rapport que le Comité a présenté à l'Assemblée générale pour sa huitième session (A/2403). Il propose de renvoyer à une date plus opportune l'examen de la partie de ce rapport qui a trait au remboursement des frais ordonnés par le Tribunal administratif (par. 242 à 247).

Il en est ainsi décidé.

33. En l'absence d'observations, le PRESIDENT propose à la Commission d'adopter le projet de résolution ci-après :

"L'Assemblée générale :

"1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes ;

"2. *S'associe* aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les paragraphes 248 à 250 de son premier rapport à l'Assemblée générale (huitième session)."

Par 47 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution est adopté.

34. M. BOTHA (Union Sud-Africaine) précise que, si sa délégation a voté en faveur de la résolution, elle n'entend cependant pas faire sienne la suggestion du Comité des Commissaires aux comptes touchant le Fonds de roulement.

35. Le PRESIDENT donne au représentant de l'Union Sud-Africaine l'assurance que la question du Fonds de roulement sera discutée lors d'un débat ultérieur.

b) Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952 (A/2396, A/2455)

36. M. BRENNAN (Australie) signale que la seule question sur laquelle le Comité consultatif ait présenté

des observations dans son rapport (A/2455) a trait aux dépenses d'administration du FISE. C'est un point qu'avait déjà mentionné le Comité consultatif dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale pour sa septième session (A/2157); l'augmentation du pourcentage des dépenses d'administration avait été alors attribué à deux facteurs; premièrement, le montant des contributions volontaires consenties au FISE avait beaucoup diminué par rapport à celui reçu au cours des premières années. Les dépenses d'administration ont donc tendu à augmenter. Deuxièmement, l'assistance fournie actuellement avait un caractère bien plus complexe. En raison des programmes à long terme entrepris dans les pays insuffisamment développés, le FISE a été obligé d'acheter un grand nombre de produits divers et, par conséquent, de passer un grand nombre de commandes d'un faible montant alors que, précédemment, il plaçait généralement un plus petit nombre de grosses commandes.

37. Parmi les organismes chargés de l'exécution de programmes extra-budgétaires, le FISE est le seul qui ait un Conseil d'administration composé de représentants de gouvernements. En soumettant ses propositions concernant le budget d'administration pour 1954, le Comité du Conseil d'administration chargé du budget administratif a recommandé de donner des dépenses d'administration et des services d'exécution une nouvelle définition, dont l'adoption aurait pour effet de faire baisser de façon appréciable le pourcentage des dépenses d'administration. La délégation australienne se demande si la Cinquième Commission ne pourrait pas prier le Comité consultatif, lorsqu'il examinera, l'an prochain, les rapports financiers du FISE, d'étudier la nouvelle définition des dépenses d'administration afin de s'assurer qu'elle coïncide avec les définitions employées dans d'autres programmes.

38. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique qu'il n'existe pas, en effet, à l'heure actuelle, une définition uniforme de ce que l'on entend, d'une part, par dépenses d'administration et, d'autre part, par dépenses d'exécution. La définition adoptée par le FISE, par exemple, diffère de celle qui a été établie pour le Programme élargi d'assistance technique. Connaissant ce fait, le Comité consultatif, lorsqu'il a examiné le rapport du FISE, a envisagé l'opportunité d'une définition uniforme, mais les circonstances n'étant pas les mêmes dans les deux cas, il a décidé de n'en pas proposer. Le Comité consultatif reprendra très volontiers la question si la Commission le juge souhaitable, mais M. Aghnidès croit de son devoir de faire observer qu'il s'agit là d'une question extrêmement complexe; en effet, toute définition que l'on formulerait, si sage et si justifiée qu'elle puisse être en fonction de l'un des programmes, risque de porter préjudice à l'autre.

39. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) déclare qu'il comprend que l'on ne peut s'attendre à ce que les dépenses d'administration diminuent dans les mêmes proportions que les dépenses totales, en raison de la nouvelle orientation du programme et du fait qu'un plus grand nombre de pays bénéficient maintenant d'une assistance plus variée. Il estime toutefois qu'il aurait été possible d'obtenir une réduction plus importante des dépenses d'administration et il espère que le Conseil d'administration du FISE procédera périodiquement à un examen approfondi du problème et s'efforcera de maintenir les dépenses en question au minimum compatible avec le bon fonctionnement de cette organisation. Le Royaume-Uni, qui est profondément reconnaissant

de l'œuvre accomplie par le FISE, notamment dans les territoires qui dépendent du Royaume-Uni, est particulièrement désireux, pour cette raison précise, de voir exécuter les travaux du FISE de la manière la plus rationnelle et la plus économique.

40. Mme BOLTON (Etats-Unis d'Amérique) s'associe aux observations du représentant du Royaume-Uni sur les dépenses d'administration élevées du FISE. La délégation des Etats-Unis constate avec une vive inquiétude que, tandis que les dépenses annuelles pour l'assistance aux pays bénéficiaires, qui étaient de 44.382.175 dollars en 1949, sont tombées à 11.462.015 dollars en 1952, le montant net des dépenses d'administration a baissé de moins de 500.000 dollars, bien que de nombreux travaux administratifs soient assurés par les gouvernements bénéficiaires eux-mêmes. Mme Bolton comprend que le changement de méthode en matière de programmes entraîne nécessairement un accroissement relatif des dépenses d'administration par rapport aux dépenses d'exécution, mais elle considère que les dépenses d'administration sont indûment élevées. Le Gouvernement des Etats-Unis suivra cette question de près et il espère pouvoir compter sur l'appui des autres gouvernements, afin qu'une partie aussi grande que possible des fonds du FISE puisse être employée au service de l'enfance, pour laquelle cette institution a été créée. La délégation des Etats-Unis s'associe à l'éloge prononcé par la délégation du Royaume-Uni sur le travail utile qu'accomplit le FISE.

41. M. BRENNAN (Australie) donne au Président du Comité consultatif l'assurance que, si la définition des "dépenses d'administration" par opposition aux "dépenses d'exécution indirectes" employée dans le Programme élargi d'assistance technique n'est pas conforme aux besoins du FISE, il ne proposera certainement pas que le FISE l'adopte.

42. M. Brennan appelle l'attention de la Commission sur le tableau qui indique le pourcentage des dépenses totales consacré à l'administration (A/2396, par. 15); il fait observer que le taux de 13,8 donné pour 1952 comprend certains frais qui, conformément à la nouvelle définition approuvée par le Conseil d'administration, seraient considérés comme dépenses d'exécution. Par suite de l'adoption de la nouvelle définition, les dépenses d'administration tomberont en 1954 à environ 8,6 pour 100. M. Brennan propose donc que le Comité examine la nouvelle définition en question et fasse savoir à la Cinquième Commission, en temps opportun, s'il juge que cette définition est raisonnable et satisfaisante, qu'elle coïncide ou non avec la définition adoptée pour l'assistance technique. Si la définition du FISE est jugée acceptable, elle contribuera à calmer les inquiétudes de ceux qui ont critiqué le montant élevé des dépenses d'administration.

43. M. FENAUX (Belgique) s'associe aux observations du représentant de l'Australie et en précise la portée. Sa propre expérience des travaux du Conseil d'administration du FISE lui permet de dire que cette organisation peut servir d'exemple à d'autres par la prudence de sa gestion financière et les efforts qu'elle fait pour réduire ses dépenses d'administration.

44. Le PRÉSIDENT propose à la Commission de prier le Comité consultatif d'étudier la nouvelle définition; il suggère en outre de mentionner dans le rapport du Rapporteur les observations faites par les divers représentants sur cette question.

Il en est ainsi décidé.

45. Le PRÉSIDENT propose à la Commission d'adopter le projet de résolution ci-après:

“L'Assemblée générale:

“1. *Accepte* le rapport financier et les comptes du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1952, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes;

“2. *Prend acte* des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet du rapport du Comité des Commissaires aux comptes.”

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 17 h. 5.